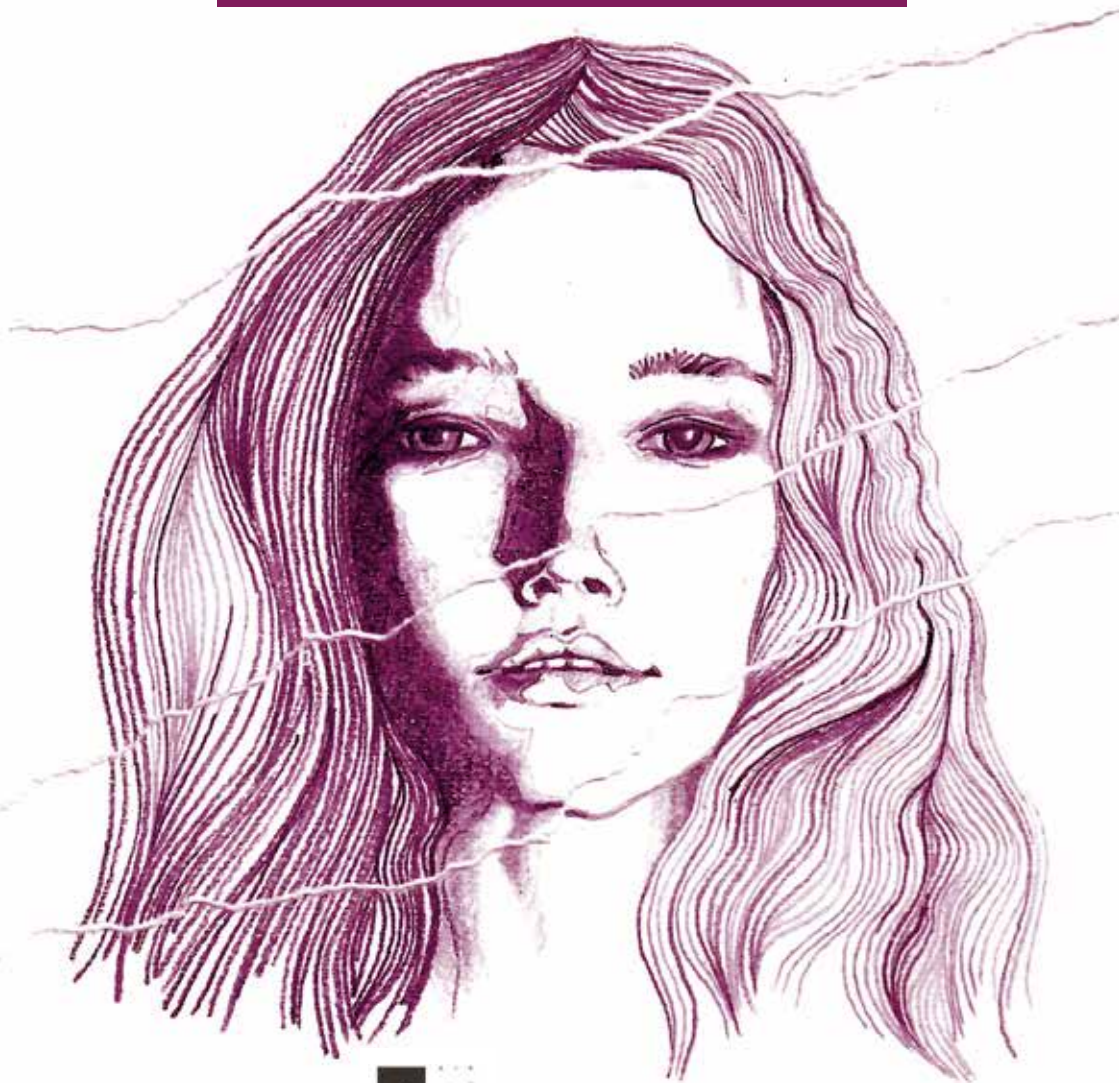


# Le Petit Guide

pour les femmes en  
migration à Bordeaux



mana



GROUPE SOS

p. 5 **1. Du côté des droits**

p. 7 **2. Les violences, de quoi parle-t-on ?**

p. 10 **3. Je dois quitter le domicile ou je me retrouve dans la rue**

**A. Qui appeler ?**

**B. Où aller ?**

- Les accueils de jour pour femmes victimes de violences
- Les autres structures pour l'urgence sociale

p. 16 **4. Comment être protégée ?**

**A. Protection internationale : la demande d'asile**

**B. A qui m'adresser pour être protégée ?**

- Les associations de défenses des droits des femmes
- Les associations qui accompagnent les femmes migrantes
- Les associations de soutien aux femmes prostituées et victimes de la traite humaine
- Les services d'aide aux victimes
- Les associations de soutien aux personnes migrantes

p. 24 **5. La démarche de protection en France**

- Faire un certificat médical
- Porter plainte ou poser une main courante
- L'ordonnance de protection

p. 28 **6. Où prendre soin de moi ?**

- Santé globale
- Santé psychologique et émotionnelle
- Santé sexuelle

p. 32 **7. Carte de Bordeaux**

**Réalisation** : responsable Sarah Daniel, Ecole des femmes - Association Mana  
**Édition et illustration** : Association Arteli • Mélanie Ribaillier • Marina Le Sciellour  
**Impression** : XXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXXX  
**Année** : Bordeaux, 2018-2019

# Introduction

Arriver dans un nouveau pays, dans une nouvelle ville, devoir affronter les problématiques liées aux inégalités de genre, à la migration et aux violences est une expérience très difficile pour de trop nombreuses femmes.

Afin de faciliter l'accès aux droits et aux structures pour les femmes migrantes, l'association Mana a eu l'initiative de réaliser **le Petit guide pour Femmes en Migration** à Bordeaux, à l'attention des femmes migrantes et des personnes qui les accompagnent.

L'association Mana est une association créée en 1998 qui a pour missions de permettre le soin et la prévention des populations migrantes à Bordeaux.

**Le Petit Guide pour les Femmes en Migration** résume à la fois les droits en tant qu'être humain, en tant que femme et en tant que personne étrangère. Il synthétise les différentes violences et permet de localiser les structures soutenant l'accueil des femmes victimes de violences, pour les personnes migrantes et pour les personnes en situation de précarité.

**Le Petit Guide pour les Femmes en Migration** est un document non exhaustif de tous les services proposés à Bordeaux. Cependant il matérialise la tentative de baliser les portes qui s'ouvriront et permettront la protection des femmes migrantes ayant vécues des violences dans la ville de Bordeaux.

Il s'inscrit dans les valeurs humaines de l'hospitalité et de la lutte contre les violences genrées des femmes en France et à Bordeaux, contre les violences genrées des femmes en France et à Bordeaux.



**EN CAS  
D'URGENCE  
APPELER LE**

**3919**

**numéro gratuit et  
anonyme pour les  
femmes en cas  
de violence**

(de 9h à 22h du lundi au  
vendredi et de 9h à 18h  
les samedi, dimanche  
et jours fériés)

**ou appeler  
la police 17**

(surtout la nuit)

# Du côté des droits

Il existe de nombreux droits qui défendent les femmes, comme par exemple :

## À l'International :

**Déclaration Universelle des Droits des Êtres Humains, ONU, 1948**

*« Article premier :*

*Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité. »*

*« Article 3 :*

*Tout individu a droit à la vie, à la liberté et à la sûreté de sa personne. »*

## En Europe :

la **Convention du Conseil de l'Europe sur la prévention et la lutte contre la violence à l'égard des femmes et la violence domestique, Istanbul, 2011.**

## En France :

**Code civil français : LOI n° 2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes**

« **Être protégée des violences** est un droit fondamental ! »

## Les violences de quoi parle-t-on ?

**Violence à l'encontre des femmes :** Tous les actes de violence dirigés contre le sexe féminin, et causant ou pouvant causer aux femmes un préjudice ou des souffrances physiques, sexuelles ou psychologiques, et comprenant la menace de tels actes, la contrainte ou la privation arbitraire de liberté, que ce soit dans la vie publique ou dans la vie privée (Déclaration de l'ONU sur l'élimination de la violence contre les femmes, novembre 1993)

**Violence liée à la migration :** Tous les actes de violence dirigés contre une personne migrante (c'est-à-dire une personne qui vit dans un autre pays que son pays d'origine, qui possède une histoire d'émigration, de transit et d'immigration) causant ou pouvant causer un préjudice ou des souffrances à cette personne.

**Pour beaucoup de femmes migrantes,  
« être femme et être étrangère »  
c'est doublement violent.**



### QUI PEUT EXERCER LES VIOLENCES ?

Tout le monde : le mari, un conjoint, un ami, un membre de la famille, un compatriote, une connaissance, un inconnu, un criminel, un représentant des institutions françaises, un représentant de l'ordre, un professionnel...



### COMMENT S'EXPRIME LES VIOLENCES ?

Par des cris, des menaces, des insultes, des messages ou des appels sur le portable incessants : **c'est de la violence psychologique**



Par des coups, des bousculades, des brûlures, un empêchement de sortir : **c'est de la violence physique**



Par des rapports sexuels forcés, ou autres pratiques sexuelles, sans en avoir envie, même lors de la vie en couple. Par obligation à avoir des enfants ou à ne pas avoir d'enfant : **c'est de la violence sexuelle**



Par des rapports sexuels, ou autres pratiques sexuelles, en échange d'argent ou d'une aide : **c'est de la prostitution sexuelle forcée.**



Par des obligations à l'excision ou à d'autres mutilations génitales, à des mariages forcés, des interdictions d'aller étudier ou par le non-respect des pratiques et des valeurs culturelles : **c'est de la violence socioculturelle.**



Par l'interdiction de travailler, l'obligation de donner tout son argent à une autre personne : **c'est de la violence économique**



En gardant le passeport, en gardant les autres papiers : **c'est de la violence administrative**



Par des mauvais traitements ou par le non accès au droit de la part des professionnels des institutions sociales, médicales, policières, juridiques ou autres : **c'est de la violence institutionnelle**



Par l'obligation à se convertir, par l'interdiction de pratiquer la religion, par des menaces d'ensorcellement : **c'est de la violence spirituelle**

### Conséquences des violences :

Les violences provoquent des souffrances physiques comme des maux de dos, maux de tête, de ventre, de l'épuisement, l'augmentation de pression, des vertiges, et bien d'autres manifestations.

Les violences provoquent aussi de la souffrance psychologique et émotionnelle, de la peur, de la tristesse, du désespoir, des pensées suicidaires, des insomnies, des cauchemars, la perte d'appétit, de l'angoisse, de la colère et des troubles psychiques très graves comme un état de Stress Post-Traumatique (PTSD) etc.

Elles ont aussi des conséquences sociales comme l'isolement, le sentiment de honte, le replis sur soi, la féminité blessée.

**Il est parfois très difficile de sortir des violences à cause du phénomène de l'emprise, qui produit une forte domination de l'agresseur sur sa victime.**

**En France les violences sont interdites, ceux sont des délits et des crimes**  
(selon leur niveau de préméditation ou s'il y a présence ou non des enfants)

**EN CAS D'URGENCE  
APPELER LE**

**3919**

**numéro gratuit et anonyme pour  
les femmes en cas de violence**

(de 9h à 22h du lundi au vendredi  
et de 9h à 18h les samedi,  
dimanche et jours fériés)

**ou appeler  
la police 17**  
(surtout la nuit)



### 3.

## Je dois quitter mon domicile et je me retrouve à la rue

#### **Vous devez quitter le domicile à cause des violences conjugales :**

attention un départ cela se prépare (prévoir un sac prêt avec les papiers originaux et des affaires de base dans un endroit sûr avant le jour du départ).

#### **Vous n'avez plus de domicile à cause de votre situation administrative**

(par exemple : vous êtes déboutée par la CNDA et devez quitter le CADA dans 1 mois) **et vous vivez des violences.**

#### **A. QUI APPELER ?**

**Le 115**, qui est la plateforme responsable des hébergements d'urgence à Bordeaux. C'est le 115 qui gère les places en foyer pour les femmes.

**Appelez le 115 dès le matin et tous les jours en expliquant la situation.**

**L'APAFED en cas de violences conjugales : 05 56 40 93 66**, car c'est le seul refuge pour femmes victimes de violences à Bordeaux.

## B. OÙ M'ADRESSER ?

### Les accueils de jour pour femmes victimes de violence :



#### La maison de Simone - PESSAC

- Hébergement et accompagnement au logement autonome
- Domiciliation postale

La maison de Simone :  
Place de l'Horloge à PESSAC  
(Tram B, arrêt SAIGE)

Mardi et vendredi de 14h à 16h  
avec ou sans RDV à la Plate-  
forme des Services au Public  
Tél. : 05 56 15 25 60  
maison.de.simone@numericable.fr



#### La maison des femmes - Centre-ville

- Accès repas

La maison des femmes :  
Lundi de 10h à 16h  
Mardi et jeudi de 14h à 16h  
avec ou sans RDV

27 cours Alsace-Lorraine  
BORDEAUX  
(Tram A, arrêt Place du Palais)  
Tél. : 05 56 51 30 95  
maison.des.femmes@wanadoo.fr



#### L'APAFED – Rive droite Cenon

- Hébergement d'urgence
- Domiciliation postale agréée
- Lingerie, douche
- Bagagerie

APAFED :  
Lundi et mercredi de 10h à 16h  
Mardi, jeudi et vendredi de 10h  
à 14h

avec ou sans RDV  
Tél. : 05 56 40 93 66  
asso.apafed@wanadoo.fr



**Toutes à l'Abri**, est une association qui propose un accueil de jour pour **femmes en errance, qui propose :**

- Repas et petit déjeuner
- Une douche

Toutes à l'Abri :  
Accueil le mercredi de 9h30 à  
17h30  
Dans le local du 4

Au 118 rue héron à Bordeaux  
(Tram A, arrêt Hôtel de Police)  
contact@toutesalabri.fr

### Les autres structures pour l'urgence sociale :



#### Halte de jour du Secours Catholique :

- Aide alimentaire, halte, douche et entretien du linge

Secours Catholique :  
Les lundis, uniquement pour les  
femmes de 14h à 16h30

Mardis, jeudis et vendredis de  
9h30 à 12h et de 14h30 à 16h30  
• Samedis de 9h30 à 12h (de  
début novembre à fin mars)

73 rue Lafaurie Monbadon,  
Bordeaux (Tram B ou C, arrêt  
quinconces)

Tél : 05 56 81 35 34  
gironde@secours-catholique.org



#### Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation - CAIO avec Le service d'Accueil d'orientation et d'Information - PAPE :

- Une possibilité de domiciliation

#### La bagagerie du CAIO

- Des casiers pour laisser ses affaires pour 5 euros pour 1 mois
- Des douches (une pour les femmes), une laverie (machine à laver et singe-linge) et des temps conviviaux (du café, du chocolat, du lait, ...)

CAIO :  
Permanences du lundi au  
vendredi 9h-13h et 13h45-  
15h30, fermé mardi matin

6 rue de Noviciat, Bordeaux  
(Tram C, arrêt Sainte-Croix)

Tél. : 05 56 33 47 80

La Bagagerie du CAIO :  
Ouverte du lundi à vendredi  
8h30/12h30

Fermée le mardi matin  
7 rue Ausone, Bordeaux  
(Tram A, arrêt Place du Palais)  
accueil@caio-bordeaux.fr



#### Le Diaconat de Bordeaux :

- Accompagnement social et aide alimentaire : vente de ticket pour la marmite repas à 3 euros
- Hébergement et hébergement d'urgence (CHRS) en lien avec le 115.
- Logement médiation locative, ATL, Maisons Relais

Diaconat de Bordeaux :  
Du lundi au jeudi de 9h00 à  
12h30 et de 14h00 à 17h00

32 rue du Commandant  
Arnould 33000 BORDEAUX  
(Tram A ou B, arrêt Hôtel de ville)

Tél. : 05 56 44 76 17  
pole.habitat@diaconatbordeaux.fr



### Emmaüs 33 - urgence sociale :

- **Aide alimentaire :**

Le vendredi de 14h30 à 16h30

Les colis sont distribués sous condition d'une lettre d'une assistante sociale.

- **Hygiène :**

Douches tous les matins de 10h à 11h30

- **Halte de jour (boissons chaudes)**

### Emmaüs 33 - urgence sociale :

246 cours de la Somme  
Bordeaux

Tél. : 05 56 92 00 33

#### Halte de jour :

Du lundi au vendredi de 9h à 16h  
18 rue Léon Paillère, Bordeaux  
(Tram C, arrêt Carle Vernet)

Tél. : 05 56 50 09 28



### Graines de solidarité :

- **un colis alimentaire individuel** est distribué **chaque samedi** de 16h à 18h

Place des Capucins, coté St Michel

- **un repas chaud en barquette**

(couscous de l'amitié) est distribué **tous les samedis pour la période hivernale**, de 18h à 20h30,

Place des Capucins, coté St Michel.

- **un repas chaud et varié** est distribué **tous les jours pour la période estivale** (local de l'association)

### Graines de solidarités :

48 rue Kléber, Bordeaux  
(centre-ville, quartier Saint-Michel, tram C arrêt Saint-Michel)

Tel : 09 86 21 49 43



### Les Restos du cœur

- **L'accueil de jour :**

- Espace sanitaire comprenant lavabos, douches et WC

- Laverie

- Local pour dépôt des bagages en journée

- Petit déjeuner servi de 8h30 à 9h45

- Déjeuner servi de 11h45 à 12h45

- **LE BUS DU COEUR :**

- Stationne chaque soir place de la République d'octobre à mars (tram B, arrêt Victoire)

- **Des Maraudes :**

- Mardi et samedi soir toute l'année.

### Les Restos du cœur :

Ouvert le mardi et le jeudi de 9h-12h et 13h30-17h

77, Bdd Alfred Daney, Bordeaux  
(Tram C, arrêt place Ravezie)

Tel : 05 56 43 89 88

ad33.accueil@restosducoeur.org

# 4. Comment être protégée ?

## A • PROTECTION INTERNATIONALE : JE VEUX DEMANDER LE DROIT D'ASILE EN FRANCE.

La convention de Genève du 28 juillet 1951 relative au statut des réfugiés reconnaît l'asile à toute personne qui « *craignant avec raison d'être persécutée du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de ses opinions politiques, se trouve hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays* ».

Les persécutions liées au genre sont les résultats :

- du statut social en tant que : mariage forcé, violences conjugales, maltraitements physiques, crime d'honneur...
- du sexe biologique féminin : mutilations sexuelles, avortements ou grossesses forcés, viols

### Comment faire une demande d'asile ?

Pour faire une demande d'asile, il faut aller avant **un délai maximum de 90 jours (3 mois)** à la Plateforme d'accueil des Demandeurs d'Asile, la **PADA** :



#### La Plateforme d'Accueil aux Demandeurs d'Asile, PADA France terre d'asile :

- Elle a pour mission de suivre les demandeurs d'asile primo-arrivants souhaitant déposer une demande d'asile depuis leur arrivée jusqu'à leur entrée en Cada ou la fin de leur procédure.

**PADA :**  
Lundi au vendredi 9h30-12/14h30-17h, fermé le mardi.  
**PADA de Bordeaux :**  
29 allée Serr, BORDEAUX  
(Tram A, arrêt Stalingrad)  
Tél. : 05 57 80 36 69  
padaaquitaine@france-terre-asile.org



#### ATTENTION

Il vaut mieux être aidée pour faire cette demande par une association ou de professionnels spécialisés dans le soutien aux personnes demandeuses d'asile, pendant toute la procédure de demande d'asile car les procédures sont compliquées et c'est difficile d'obtenir un avis favorable de l'OFPRA ou de la CNDA.

## ENTRÉE SUR LE TERRITOIRE FRANÇAIS Délai 90 jours

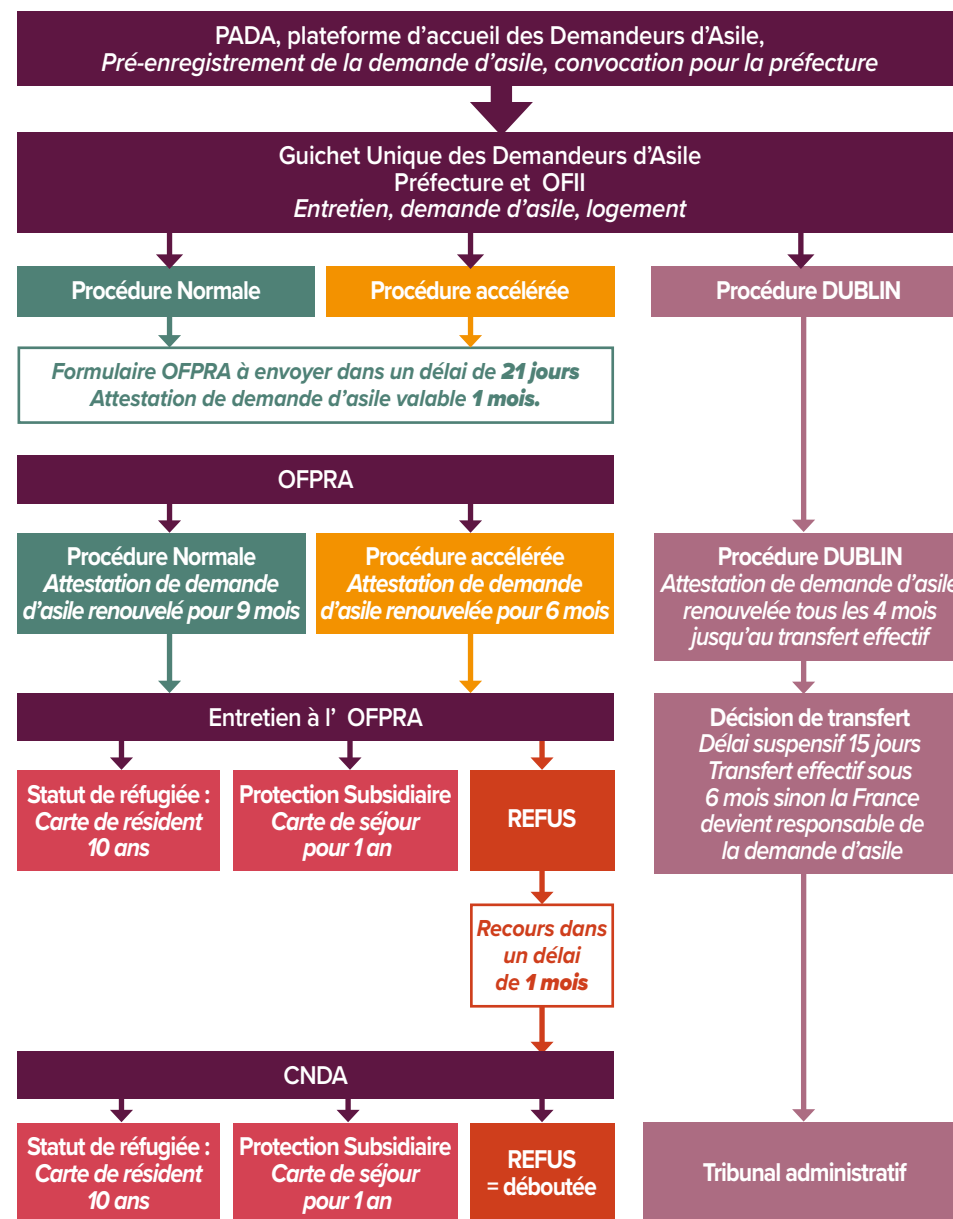


Schéma simplifié de la demande d'Asile

## B. A QUI M'ADRESSER POUR ÊTRE PROTÉGÉE ?

« **Surtout ne restez pas seule, parlez de votre situation à quelqu'un qui pourra vous aider** »



### Hôtel de Police centrale de Bordeaux

- Ouvert tous les jours 24h/24h
- Possibilité de rencontrer une intervenante sociale spécialisée dans les violences faites aux femmes les :

Lundi : 9h - 12h30 et de 13h30 - 17h30  
Mardi : 9h – 12h30 et de 13h30 – 17h30  
Mercredi : 9h – 12h30  
Jeudi : 14h45 – 17h30  
Vendredi : 9h – 13h00

### Hôtel de Police central :

23 rue François de Sourdis,  
Bordeaux  
(Tram A, arrêt Hôtel de Police)  
Tél. : 05 57 85 78 80

## Les associations de défenses des droits des femmes



### La Maison d'Elle

Propose une offre de soin pluridisciplinaire pour réparer psychiquement et physiquement les femmes victimes de violences : soutien psychologique, social, juridique et médical.

- Permanences du lundi au jeudi 10h-12h et 14h-17h

### La Maison d'Elle :

381 boulevard du Président Wilson, 33000 Bordeaux  
Bus 9 arrêt Barrière du Médoc ou arrêt Carnot

Tél. : 05 57 09 25 77



### Le CIDFF :

Accès au droit :

- Permanences sans rendez-vous : les lundis et jeudis de 9h à 12h30
- Avec rendez-vous les autres jours : de 9h à 13h et de 14h à 17h
- Permanences téléphoniques :  
Mardi : 10h - 13h  
Jeudi - vendredi : 14h - 17h

### Le CIDFF Gironde :

13 rue Thiac 33000 BORDEAUX  
(centre-ville)

Tél. : 05 56 44 30 30

[cidff33bordeaux@orange.fr](mailto:cidff33bordeaux@orange.fr)



### La Maison des Femmes :

- Ouverte au public tous les après-midis de 14h à 18h.
- Permanences d'accueil violences avec ou sans RDV :  
Lundi de 10 à 17h  
Mardi de 14h à 17h  
Jeudi de 14h à 17h
- Accueil téléphonique du lundi au vendredi de 10h à 18h.

### La Maison des Femmes :

27 cours Alsace-Lorraine  
BORDEAUX  
(Tram A, arrêt Place du Palais)

Tél. : 05 56 51 30 95

[maison.des.femmes@wanadoo.fr](mailto:maison.des.femmes@wanadoo.fr)



### L'Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté, APAFED

- Spécialisée dans l'accompagnement des **femmes victimes de violences conjugales** : écoute, un accueil, voire un hébergement.

### APAFED :

Ecoute anonyme  
24h/24 – 7 jours/7

Tél. : 05 56 40 93 66

[asso.apafed@wanadoo.fr](mailto:asso.apafed@wanadoo.fr)



### La maison de Simone

- Permanence :  
Tous les mardis après-midi :  
14h à 17h  
vendredis après-midi :  
14h à 16h

**La maison de Simone :**  
1 Place de l'horloge à Pessac  
Saige 33600 Bordeaux  
(Tram B, arrêt Saige)  
Tel : 06 59 39 13 27  
maison.de.simone@numericable.fr



### L'École des Femmes Association Mana,

- Médiatrice turcophone et possibilité d'interprètes.
- Permanence sans rendez-vous :  
Mardi de 13h30 à 15h30
- Permanence avec rendez-vous :  
Jeudi de 14h à 17h

**MANA :**  
Appartement 920,  
17 cours des Aubiers, Bordeaux  
(Tram C, arrêt les Aubiers)  
Tél. : 05 24 61 95 88  
ecoledesfemmes.mana@gmail.com



### Le planning familial

- Permanences d'accueils  
Lundi 18h-20h  
Mercredi 14h-18h  
Vendredi 10h-13h
- Accueils téléphoniques toute la semaine, possibilité de laisser un message sur le répondeur

**Le planning familial :**  
334 bis av. Thiers, BORDEAUX  
(Tram A, arrêt Galin)  
Tel : 05 56 44 00 04  
planningfamilial33@gmail.com

### Associations de soutien aux femmes prostituées et victimes de la traite humaine



### RUELLE Relais Urbain d'Echanges et de Lutte contre L'Exploitation :

- Accompagnement social,  
psychologique

**RUELLE :**  
Tél. : 06 98 39 70 42  
ruelle33000@gmail.com

### Association soutien femmes migrantes



### Promofemmes :

- Permanence administrative avec une médiatrice turcophone et une médiatrice arabophone
- Accueil et inscriptions les mercredis matin sur rendez-vous (sauf vacances scolaires)
- Possibilité d'interprètes

**Promofemmes :**  
10 rue Carpenteyre , Bordeaux  
(Tram C, arrêt Saint-Michel)  
Tél. : 05 56 94 64 07  
Mail : contact@promofemmes.fr

### POPPY Accueil et Accompagnement des Personnes en Situation de Prostitution,

- Le public est actuellement accueilli au sein des locaux de La CASE :  
Lundi au vendredi  
De 10h à 12h30 et de 14h à 17h

**POPPY**  
Ouverture au public en accueil libre du lundi au vendredi de 14h à 17h - 12 rue de la Tour de Gassies à Bordeaux (Centre-ville, Tram A station place du Palais)  
Tél. : 05 57 30 85 20  
accueil@lacase.eu

## Les services d'aide aux victimes



### CAUVA Centre d'Accueil d'Urgence des Victimes d'Aggressions

- Structure destinée à accueillir en urgence toutes victimes d'agression et leur entourage

CAUVA,  
Hôpital Pellegrin, Tripodes,  
Place Amélie Raba-Léon  
33076 Bordeaux  
(Tram A, arrêt hôpital Pellegrin)  
Tél : 05 56 79 87 77



### Le Service d'Aide aux Victimes de l'association Prado

- permanences juridiques
- permanences psychologiques
- permanences sociales

Service d'aide aux Victimes :  
28, rue Judaïque, BORDEAUX  
(proche de Gambetta)  
Tél. : 05 56 48 65 64  
sav-alp@orange.fr



### VICT'AID

- Lundi, mardi, mercredi, vendredi 10h-12h30 et 13h30-17h
- Jeudi 13h30-17h
- **En cas d'urgence, tous les jours de 9h à 21h au 08 842 846 37**

VICT'AID :  
63, Cours Georges Clémenceau,  
Bordeaux  
(Tram C, arrêt Quinconces)  
Tél. : 05 56 01 28 69  
victaid@institut-don-bosco.fr

## Associations de soutien aux personnes migrantes



### La CIMADE - Associations pour l'aide aux personnes migrantes

- Permanences : Lundi : de 17h à 20h  
Jeudi : de 13h30 à 17h

**Cimade Bordeaux :**  
32 rue du Commandant Arnould,  
Bordeaux  
(Tram B ou A, arrêt Hôtel de ville).  
Tél. : 05 56 44 96 10  
bordeaux@lacimade.org



### ASTI

- Permanences Juridiques :  
le mercredi de 18h30 à 21h30 et  
le samedi de 10h à 12h.
- Permanences administratives :  
le lundi de 14h à 16h.

**ASTI Bordeaux :**  
10 rue causserouge, Bordeaux  
(Tram B, arrêt Victoire)  
Tél. : 05 56 92 65 98  
astibordeaux@gmail.com



### ALIFS

- **Permanences juridiques gratuites et confidentielles** sur Droit des étrangers, droit de la famille, droit du travail, accès aux droits sociaux.
- **Horaires d'ouverture au public :**  
Lundi, mardi : 9h à 12h et de 14h à 17h.  
Mercredi : 9h à 12h et de 14h à 16h. Vendredi : 9h à 13h
- **Reçu sur rendez-vous**, téléphoner au 05 56 01 01 28

**ALIFS :**  
9 cours Pasteur, Bordeaux  
(Tram B, arrêt Musée d'Aquitaine)  
Tél. : 05 56 01 01 28  
alifs.asso@orange.fr

### IDE - Institut de Défense des Etrangers

- **Regroupe des avocats** les plus compétents en matière d'immigration :
- **Consultations gratuites** le lundi de 15h à 18h sur rendez-vous
- Les rendez-vous se déroulent le lundi de 15h à 18h, à la Maison de l'Avocat

**IDE :**  
Maison de l'avocat  
1 rue de Cursol 33077 Bordeaux  
(Tram B, arrêt Musée d'Aquitaine)  
Tél. : 05 56 44 73 84  
contact@barreau-bordeaux.com

**Et a tous autres professionnels de la santé et du sociale :**  
médecin généraliste, sage-femme, infirmière, assistante sociale.

## La démarche de protection en France

### Faire un certificat médical :

Le certificat médical permet de garder des traces des blessures physiques et psychologiques liées aux violences. C'est un élément essentiel dans la procédure pour porter plainte, et cela permet au médecin de donner un nombre de jour de ITT (Interruption Totale de Travail). C'est-à-dire le médecin mesure la difficulté à réaliser vos activités quotidiennes à cause des violences subies (exemple : ne plus pouvoir préparer à manger à cause des coups ...). Plus il y a de jours de ITT plus les violences sont graves et plus les sanctions pénales seront importantes.

### Où faire un certificat médical pour violences ?

- Chez tout médecin généraliste
- À Bordeaux il y existe un lieu dédié aux victimes de violence : le CAUVA

## Porter plainte ou poser une main courante :

### Une plainte c'est quoi ?

C'est un acte par lequel une victime de violences prévient l'autorité compétente et cherche une réponse pénale (possibilité d'ouverture d'une enquête, d'un jugement et de condamnation de/des agresseurs).

### Une main courante c'est quoi ?

C'est une déclaration des faits de violence qui n'entraîne pas de réponse de la justice, mais qui laisse des traces des événements violents dans les registres de la police.

### Où déposer une plainte ou déposer une main courante ?

Dans tous les commissariats de Police, mais le mieux c'est au commissariat central de Bordeaux dans le quartier Mériadeck.

**En France il existe le principe dit du guichet unique : tout service de police ou de gendarmerie est dans l'obligation de recevoir votre plainte (article 15-3 du Code de Procédure Pénale) Vous pouvez aussi demander un interprète. Et vous pouvez aussi porter plainte plusieurs années après les violences.**

## L'ordonnance de protection :

**En cas de violences conjugales, même si vous êtes en situation administrative irrégulière ou avec une carte de séjour vie privée et familiale par regroupement familial qui dépend de votre mari ou conjoint, ou vous êtes une femme originaire d'Algérie, ou mariée/pacsée avec un français, ou demandeuse d'asile, VOUS POUVEZ ÊTRE PROTÉGÉE :**

- **Par la délivrance de plein droit d'une carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale »** (introduite par les art. 25 et art.26 de la loi n°2016-274 du 7 mars 2016 relative au droit des étrangers en France, article L316-3 du CESEDA) pour une personne qui a obtenu une **Ordonnance de Protection** par le Juge des Affaires Familiales (loi n°2010-769 du 09 juillet 2010 relative aux violences faites spécifiquement aux femmes, les violences au sein du couple et aux incidences de ces dernières sur les enfants), dans les cas des violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, menace d'excision et de mariage forcé.
- Il est possible d'obtenir un **renouvellement de carte de séjour temporaire mention « vie privée et familiale »** pour une personne qui a obtenu une **Ordonnance de Protection** par le Juge des Affaires Familiales dans les cas de violences exercées au sein du couple ou par un ancien conjoint, menace d'excision et de mariage forcé.



**Pour obtenir une Ordonnance de Protection il est fortement conseillé de porter plainte contre l'agresseur.**

**Il faut surtout demander de l'aide à une association et à un avocat spécialisé dans les droits des femmes, car ce n'est pas facile d'obtenir une Ordonnance de Protection**



## Où prendre soin de moi ?

### Santé globale



#### La PASS : Unité des Urgences et de Permanences d'Accès aux Soins de Santé

- Consultations médicales généralistes
- Entretiens avec une assistante sociale
- Soins et accompagnements infirmiers
- Consultations avec un psychiatre ou une psychologue
- Consultations infirmières psychiatriques

**Même si vous êtes en attente de régularisation, et n'avez pas de couverture médicale vous avez accès aux soins de la PASS.**

#### PASS Saint-André :

Lundi au vendredi de 9h30 à 17h  
86, cours d'Albret, Bordeaux  
(Tram A, arrêt Palais de justice)



#### Médecins du monde

- **Accueil médico-psycho-social** des personnes sans couverture sociale.
- Consultation avec médecin généraliste, infirmier, sage-femme, ophtalmologue, dentiste, psychologue, accompagnement social.

#### Médecin du Monde :

Lundi au vendredi de 9h-12h  
2 rue Charlevoix de Villers, Bordeaux (Tram B arrêt New-York)  
Tél. : 05 56 48 52 52  
[caso.bordeaux@medecinsdumonde.net](mailto:caso.bordeaux@medecinsdumonde.net)



#### LE SAMU SOCIAL

- **Consultations avec un médecin :** de 9h00 à 12h00 les lundis, mercredis et vendredis.
- **Horaires d'accueil du public :**

Du lundi au vendredi (sauf le jeudi matin) de 9h à 12h et de 18h à 20h

- **Les week-ends et jours fériés** de 18h à 20h
- **Les maraudes** s'arrêtent à 1h du matin

#### SAMU SOCIAL :

86 – 90 cours de la Marne, Bordeaux (centre-ville)  
Tél. : 05 56 91 71 47  
[samu.alp@orange.fr](mailto:samu.alp@orange.fr)

## Santé psychologique et émotionnelle

Allez voir un psychologue pour parler des violences dans une association de défense des droits des femmes : **APAFED, La Maison des Femmes, le CIDFF, la Maison de Simone.**

Parlez à des équipes psychothérapeutiques formée pour écouter et accompagner des personnes migrantes, des femmes migrantes, formée à l'interculturalité :



### La consultation transculturelle-Ethnotopies

- Il existe une consultation spécifique pour les femmes migrantes qui ont vécues des expériences multiples de violences, avec possibilité d'interprètes
- **Pour un rendez-vous : Docteur Claire Mestre : claire.mestre@chu-bordeaux**

### Consultation Transculturelle : À l'hôpital Saint André

86, cours d'Albret, Bordeaux  
(Tram A, arrêt Palais de justice)  
Tél. : 05 56 79 57 14



### AMI Accompagnement psychologique et Médiation Interculturelle

- Propose des consultations psychologiques individuelles, de couples et familiales pour un public issu de l'immigration et des quartiers prioritaires de la ville.

**AMI :**  
Lundi, mercredi et jeudi :  
de 9h à 12h, et de 14h à 19h.  
Mardi et vendredi : de 9h à 12h.  
10 rue de la Benauge, Bordeaux  
(Tram A, arrêt Stalingrad).  
Tél. : 05 56 86 91 70  
ami.bordeaux@gmail.com

## Soins psychologiques pour personnes précaires :

**Les Centres Médico-Psychologique (CMP)** sont gratuits, mais leur accès dépend de votre domiciliation, de l'endroit où vous habitez.

### Le Centre médico-psychologique de Bordeaux Centre

- Accueil du lundi au jeudi : 9h - 18h
- Les permanences soins : 9h30 - 17h45
- Les permanences téléphoniques :  
9h30 - 17h

**CMP Bordeaux centre :**  
69 rue du Commandant  
Arnould, Bordeaux  
(Tram B, arrêt musée d'Aquitaine)  
Tél. : 05 56 33 38 00

Il existe aussi des CMP à Bordeaux Nord (54 cours du médoc), Eysines, Caudéran, Pessac, Mérignac, Talence et à l'Hôpital Charles-Perrens.



### EMPP : L'Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et migrants

- L'EMPP est un dispositif **non payant** pour faciliter l'accès aux droits des personnes qui ont des **troubles psychiatriques**, qui sont sans domiciliation fixe et sans couverture sociale, ni médicale.
- Rendez-vous avec psychiatres, psychologues et infirmières.

**EMPP :**  
Permanence - accueil du lundi  
au vendredi de 14h à 17h  
31 place des Capucins, Bordeaux  
Tél. : 05 56 78 94 64  
empp@ch-perrens.fr

## Santé sexuelle :



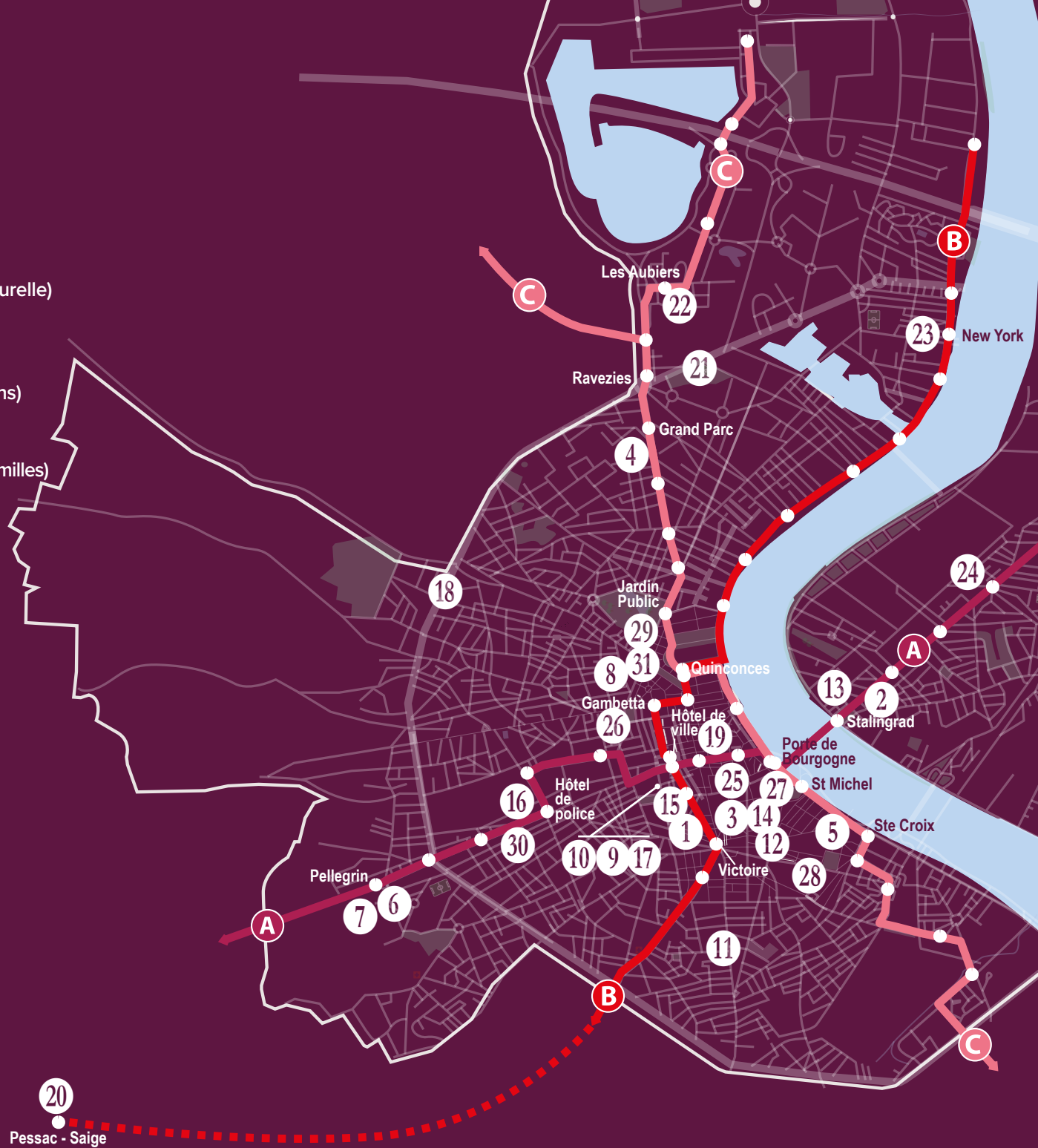
### CACIS Le Centre d'Accueil Informations Sexualité

- **Permanences d'accueil :**  
les mercredis de 10h à 12h
- **Consultations gynécologiques :**  
lundi de 14h à 18h  
mercredi de 10h à 12h et de 14h à 18h  
1<sup>er</sup> et 3<sup>e</sup> samedi du mois de 10h à 12h

**CACIS :**  
163 Avenue Emile Counord  
33300 Bordeaux  
(Tram C, arrêt Grand Parc)  
Tél. : 05 56 39 11 69  
association.cacis@alicepro.fr

# 7. Carte de Bordeaux

- ① ALIFS
- ② AMI (Accompagnement psychologique et Médiation Interculturelle)
- ③ ASTI
- ④ CACIS (Centre d'Accueil Informations Sexualité)
- ⑤ CAIO ( Centre d'Accueil d'Information et d'Oriantation)
- ⑥ CAUVA (Centre d'Accueil d'Urgence des Victimes d'Agressions)
- ⑦ CHU : consultation transculturelle-Mana et PASS (Permanences d'Accès aux Soins de Santé)
- ⑧ CIDFF (Centre d'information sur les droits des femmes et des familles)
- ⑨ CMP (Centre Médico-Psychologique)
- ⑩ Diaconat de Bordeaux
- ⑪ Emmaüs 33
- ⑫ EMPP (Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et migrants)
- ⑬ France Terre d'Asile - PADA (Plateforme d'Accueil aux Demandeurs d'Asile)
- ⑭ Graines de solidarité
- ⑮ IDE (Institut de Défense des Etrangers)
- ⑯ Hôtel de Police
- ⑰ La CIMADE
- ⑱ La Maison d'Ella
- ⑲ La Maison des Femmes
- ⑳ La maison de Simone
- ㉑ Les Restos du cœur
- ㉒ Mana - L'Ecole des Femmes
- ㉓ Médecins du monde
- ㉔ Planning familial
- ㉕ POPPY
- ㉖ Prado
- ㉗ Promofemmes
- ㉘ SAMU SOCIAL
- ㉙ Secours Catholique
- ㉚ Toutes à l'Abri
- ㉛ VICT'AID



# Remerciements

**L'Ecole des Femmes -association Mana remercie toutes les personnes qui ont soutenu le projet du Petit guide pour Femmes en Migration à Bordeaux :**

• **Toutes d'abord les femmes migrantes bénéficiaires de l'Ecole des Femmes** qui nous font confiance au quotidien et qui ont pris le temps de nous faire des retours sur ce travail.

• **L'équipe de l'association Mana-Groupe SOS :**

sa présidente unique administrative Claire Mestre, sa directrice Sandra Bodin, l'équipe de l'Ecole des Femmes : Méral Un, Chloé Cesbron, Fathia Bendjeloul et Sarah Daniel, l'équipe du pôle soins et recherches transculturels : Berenice Quattoni, Estelle Gioan, Aïcha L'Khadir, Rokhaya Seck Skender, entre autres, ainsi que l'équipe du pôle interprétariat et les interprètes.

• **Aux partenaires :**

La fondation Raja, le Conseil Départemental de la Gironde, la ville de Bordeaux, la Métropole de Bordeaux, l'Agence Régionale de Santé et le Commissariat Général à l'Egalité des Territoires pour leur soutien financier.

Promofemmes pour les conseils sur ce travail.

Un grand merci à l'association Arteli, en particulier à l'artiste plastique Mélanie Ribailhier, pour l'illustration et l'édition de ce travail.

# Glossaire

**ALIFS** : Association pour le Lien Interculturel Familial et Social

**AMI** : Accompagnement psychologique Médiation Interculturelle

**APAFED** : Association Pour l'Accueil des Femmes En Difficulté

**ASTI** : Association de Solidarité avec les Travailleurs Immigrés

**CACIS** : Centre Accueil Consultation Information Sexualité

**CADA** : Centre d'Accueil pour Demandeurs d'Asile

**CAIO** : Centre d'Accueil d'Information et d'Orientation

**CAUVA** : Centre d'Accueil d'Urgence des Victimes d'Aggression

**CESEDA** : Code de l'Entrée et du Séjour des Etrangers et du Droit d'Asile

**CIDFF** : Centre Information sur les Droits des Femmes et des Familles

**CNDA** : Cour Nationale du Droit d'Asile

**CMP** : Centre Médico Psychologique

**EMPP** : Equipe Mobile Psychiatrie Précarité et Migrants

**IDE** : Institut de Défense des Etrangers

**ITT** : Interruption Totale du Travail

**OFII** : Office Français de l'Immigration et de l'Intégration

**OFPRA** : Office Français de Protection des Réfugiés et Apatrides

**ONU** : Organisation des Nations Unies

**PADA** : Plateforme d'Accueil des Demandeurs d'Asile

**PASS** : Permanences d'Accès aux Soins de Santé

**PTSD** : PostTraumatic Stress Disorder

**RUELLE** : Relais Urbain d'Echange et de Lutte contre l'Exploitation.



**EN CAS  
D'URGENCE  
APPELER LE**

**3919**

**numéro gratuit et  
anonyme pour les  
femmes en cas  
de violence**

(de 9h à 22h du lundi au  
vendredi et de 9h à 18h  
les samedi, dimanche  
et jours fériés)

**ou appeler  
la police 17**

(surtout la nuit)

